

## **AVIS DE LA COMMISSION « TRANSPORTS ET MOBILITE » DU COMITE DU MASSIF DES ALPES**

### **Projet de plan de mobilité simplifié du Briançonnais Département des Hautes-Alpes**

---

La commission « Transports et mobilité » du Comité de massif des Alpes, consultée par voie électronique entre le 04/05/2021 et le 10/06/2021 sur le projet de plan de mobilité simplifié du Briançonnais,

#### **VU**

- la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Briançonnais du 16 février 2021, arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié du Briançonnais et sa notification pour avis au commissariat de massif des Alpes en tant que personne publique associée ;
- le projet réceptionné dans les services du Préfet coordonnateur du massif des Alpes / Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes le 19 mars 2021 ;
- l'article L.1214-36-1 du Code des transports stipulant que le projet est soumis, pour avis, « *au comité de massif concerné lorsque le territoire couvert comprend une ou plusieurs communes de montagne au sens de l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne* » ;
- l'article R. 1214-12 du Code des Transports indiquant que « *les personnes consultées en application de l'article L. 1214-36-1 disposent, pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité simplifié, d'un délai de trois mois à compter de la transmission du projet, que leur avis soit requis ou recueilli à leur demande. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai est réputé favorable.* »
- le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 précisant que la commission « Transports et mobilité » comporte dans ses attributions la possibilité de se saisir « *de tous sujets concernant les transports, la mobilité des biens et des personnes, notamment leur cohérence et leurs complémentarités sur l'ensemble du massif* » ;

#### **CONSIDERANT QUE**

- Le projet s'inscrit pleinement dans les orientations du Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA) dont la mise à jour a été adoptée en séance plénière du comité de massif du 11 décembre 2020 ;

- Le projet, qui constitue le cadre opérationnel de mise en œuvre du SCOT du Briançonnais en matière de mobilité, prend en compte les observations qui avaient été formulées sur le sujet des mobilités dans l'avis favorable de la commission UTN du massif des Alpes du 22/09/2017 sur le projet de SCOT du Briançonnais.

## EMET

Un avis favorable sans réserves sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié du Briançonnais.

Cet avis est assorti des remarques suivantes :

- La vigilance et l'ambition exprimées dans le plan de mobilité simplifié du Briançonnais autour de la **valorisation du ferroviaire** et de la construction de projets locaux, notamment en ce qui concerne le train de nuit, s'inscrit parfaitement dans la dynamique et coopération engagées autour de l'étoile de Veynes. Depuis 2018, de nombreux acteurs (citoyens, associations, société civile, élus, collectivités) se sont mobilisés pour préserver et renforcer l'étoile ferroviaire de Veynes et valoriser des solutions locales pour chacune des branches de l'étoile (Grenoble – Livron – Briançon – Aix-Marseille). Cela a permis d'engager des travaux nécessaires et importants sur les lignes Livron-Aspres et Grenoble-Gap qui permettront à terme, de créer des liaisons ferroviaires touristiques et quotidiennes efficaces entre toutes ces régions. A titre d'exemple et dans une logique de complémentarité, une fois la ligne Grenoble-Gap grandement rénovée à horizon 2025, le trajet Briançon-Grenoble durera probablement un peu plus de 3h et représentera une option supplémentaire efficace, en complément du LER35 dont le temps de trajet est de 2h45. Il est possible d'envisager le passage de trains de nuit via cette ligne, comme cela a déjà pu avoir lieu dans le passé.
- La commission salue les efforts qui sont faits pour créer un vrai **chaînage d'offres de déplacements collectifs et doux**, que ce soit via le ferroviaire, des bus ou des navettes, et la réflexion qui est conduite **de façon complémentaire entre les besoins touristiques hivernaux et estivaux, et les besoins quotidiens de la population**, notamment captive. Ce sont des problématiques qui sont particulièrement bien traitées dans ce plan de mobilité simplifié, avec un programme d'actions ambitieux, qui prévoit de nombreux projets, détaillés, chiffrés et avec des objectifs de suivi dans le temps. De nombreux territoires du massif alpin, ruraux mais aussi urbains et métropolitains, sont confrontés à ces enjeux de connexion des populations périurbaines de vallées ou de hauteurs et à la desserte finale vers les massifs pour les mobilités touristiques, notamment à partir des infrastructures ferroviaires. Les éléments du plan sont des bases de réflexions très intéressantes, riches et chiffrées pour permettre à d'autres collectivités, notamment celles novices dans le sujet des mobilités, d'avoir des idées, des ordres de grandeur ou des méthodologies d'actions sur ces questions, et aux autres de conduire des expérimentations inspirées de ce plan de mobilité simplifié.

- Pour encore améliorer sa très bonne qualité, le plan pourrait être complété sur les points ci-dessous :
  - la problématique de la transition énergétique et écologique et l'adaptation au changement climatique devraient apparaître plus clairement,
  - le stationnement en zone urbaine et en stations de montagne doit être régulé/optimisé de manière plus volontariste,
  - il apparaît important que la logistique aujourd'hui absente soit intégrée au plan de mobilité simplifié, que ce soit pour les impacts de l'approvisionnement du territoire en lien avec la consommation locale et l'économie résidentielle ou pour développer l'efficacité logistique au service du tissu économique et productif local tout en intégrant les aspects environnementaux,
  - une ambition plus forte en matière de pratique du vélo pour les déplacements du quotidien pourrait être affichée,
  - la référence aux différents objectifs et règles du SRADET mériterait d'être intégrée au plan de mobilité simplifié,
  - une mise à jour du diagnostic, qui reprend des éléments anciens à actualiser, devra être réalisée et complété.

En complément, la commission salue la démarche volontaire de la communauté de communes de s'être engagée dans la réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié, dont le caractère est facultatif.

Elle souligne tout l'intérêt qu'aura le territoire de la communauté de communes à mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan, en particulier dans le contexte de sa prise de compétence mobilité, ainsi que comme cadre opérationnel de mise en œuvre du SCOT en matière de mobilité.

**La Présidente de la commission,  
Anne-Marie Forgeux**



**Annexe 1 – Grille d’analyse du plan de mobilité simplifié du Briançonnais au regard des orientations du SIMA**

<b>Rappel des orientations du SIMA en matière de mobilité</b>	<b>Correspondance dans le plan de mobilité simplifié du Briançonnais</b>
<i>Améliorer l’accessibilité et la desserte fine du massif pour les mobilités du quotidien et touristiques</i>	Développer l’offre de transports en commun à l’année, notamment de Briançon vers les villages (action 2) et en saison d’été – Clarée et Haute-Clarée (action 4), Col du Lautaret, La Grave, Villar d’Arène (action 5)
<i>Développer la complémentarité entre les modes de transport, en matière d’infrastructure et d’organisation du service</i>	Aménager un Pôle d’Echange Multimodal en gare de Briançon (action 6), améliorer l’accessibilité des services de mobilité pour les usagers (actions 24 à 26)
<i>Donner la priorité, partout où cela est possible, aux modes de déplacements les plus économes en énergie, notamment le ferroviaire</i>	Construire un projet local pour le train de nuit (action 7), clarifier la commercialisation des services ferroviaires en direction du Briançonnais (action 8)
<i>Développer les mobilités actives à destination de la population permanente et touristique</i>	Structuration d’un réseau d’itinéraires cyclables (Via Guisane, Via Clarée, ...), jalonnement d’itinéraires, formations, ... (actions 9 à 17)
<i>Dans les zones peu denses, mettre en place ou consolider des solutions en matière de mobilités flexibles</i>	Sécurisation de voiries, parc relais, covoiturage, autopartage, (actions 18 à 21)
<i>Pour les déplacements touristiques, encourager une stratégie globale pour réaffecter les usages entre espaces motorisés et non-motorisés, au bénéfice de ces derniers, afin de préserver les sites touristiques sur-fréquentés</i>	Gestion de la fréquentation sur les sites à haute valeur environnementale (action 27)
<i>Soutenir le développement des énergies de faible empreinte carbone</i>	Accompagner le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (action 22)
<i>Associer aux démarches l’ensemble des autorités organisatrices et les principaux opérateurs dans le but de coordonner les services et d’offrir une lisibilité pour les usagers</i>	En matière de gouvernance, unifier les services de transport existants (action 1)
<i>L’évolution des services à la population et aux entreprises en matière de mobilité en zone de montagne nécessite une connaissance des besoins et des contraintes, qui permettra de mieux dimensionner et de rendre plus attractive une offre à la fois multimodale et multiservices</i>	Le projet de plan de mobilité s’appuie sur un diagnostic recensant finement les besoins du territoire et les ressources disponibles
<i>Mutualisation des compétences, diffusion des bonnes pratiques, échange d’expériences</i>	L’élaboration du plan à l’échelle euro-alpine dans le cadre du programme ALCOTRA favorise la mutualisation des pratiques entre les territoires des hautes-vallées des Alpes (Maurienne, Pays des Ecrins, Briançonnais, Val de Suze).

**Annexe 2 – Analyse du plan de mobilité simplifié du Briançonnais au regard des remarque formulée sur le sujet des mobilités dans l’avis favorable de la commission UTN du massif des Alpes du 22/09/2017 sur le projet de SCOT du Briançonnais**

<b>Rappel des remarque formulée dans l’avis de la commission UTN sur le projet de SCOT du Briançonnais</b>	<b>Action du plan de mobilité simplifié du Briançonnais</b>
<i>Mentionner les projets touristiques, notamment cyclistes, pour la Haute-Romanche (La Grave) Mieux soigner la question des mobilités dans la traversée de Serre-Chevalier, et pour l’accès à la vallée de la Clarée</i>	Actions 4 (desserte de la Clarée et Haute-Clarée), 9 et 14 sur les itinéraires cyclables, 23 dédiée à l’amélioration et la sécurisation des flux au niveau de la station de Serre Chevalier, 27 sur la surfréquentation des sites comme la vallée de la Clarée.